



M. Bertrand BELLANGER

Président
Conseil départemental
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
76100 ROUEN

Rouen, le 9 novembre 2020

Conseil départemental du jeudi 19 novembre 2020

Question orale

Posée par M. Stéphane BARRÉ

*Conseiller départemental du Canton de Saint-Etienne-du-Rouvray
Pour le Groupe des élus communistes et républicains du Front de Gauche*

Monsieur le Président,

Le Règlement Départemental de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) applicable depuis le mois d'octobre 2017 préoccupe de nombreux maires qui se trouvent confrontés, notamment dans les communes rurales étendues où l'habitat est souvent diffus, à de fortes difficultés techniques et budgétaires pour se mettre en conformité.

En milieu rural, ce règlement impose une source d'alimentation permettant un débit de 30 m³ à l'heure à 400 m des habitations, contre 60 m³ à 200 m des habitations en zone urbaine. Mais de nombreuses communes en sont loin, d'autant que les investissements nécessaires sont coûteux même si les bornes incendie peuvent être remplacées par des réserves enterrées.

Pour ce faire, et sans remettre en cause le bien fondé des obligations prescrites par ce règlement, il semble que le nécessaire accompagnement des maires n'ait pas tout à fait été anticipé lors de son adoption.

Et si nous rejoignons le responsable du Pôle Anticipation Action du SDIS 76 qui assure dans la presse que les mesures font consensus, nous nous étonnons qu'il ne fasse pas état des difficultés qui nous sont pourtant remontées, laissant entendre que tout se met en place sans difficulté en Seine-Maritime.

Pourriez-vous nous indiquer les dispositions qui ont été prises en Seine-Maritime pour accompagner les maires afin de les aider à se mettre en conformité avec ce DECI et celles qui pourraient être envisagées pour renforcer cet accompagnement, à l'image par exemple du guichet unique dédié aux maires que vient d'ouvrir le Conseil départemental de l'Eure.

Nous ne doutons pas que le SDIS est à leur écoute pour les conseiller et trouver avec eux les solutions les plus adaptées, mais notre question porte plus précisément sur ce que met en place notre collectivité, notamment sur le plan budgétaire et de l'assistance technique.

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Stéphane BARRÉ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'B' with a vertical line through it, and a long horizontal stroke extending to the right.